

**Heures d'ouvertures :**  
**8h-12h / 14h-17h30 du lundi au jeudi et de 8h-12h le vendredi de 8h00 à 12H00**

## Formulaire d'emprunt

### Informations Générales

Les kits de franchissement sont la propriété du Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR). Ils sont destinés aux Entrepreneurs de Travaux Forestiers **uniquement dans le cadre de chantier situé sur le territoire du Parc.**

### Renseignements obligatoires

Nom de l'entreprise :	
Siège social :	
Cadre d'intervention : (nom de la coopérative, du cabinet, de l'exploitant, d'un particulier...)	
Localisation du chantier : (commune, lieu dit)	
Type de chantier : (coupe rase, éclaircie...)	
Surface du chantier (en ha) :	Volume de bois à exploiter (en m <sup>3</sup> ) :
Durée prévue du chantier (en nombre de jours) :	
Nom du ou des cours d'eau à traverser :	
Nombre et type de tuyaux empruntés <input type="checkbox"/> 300 mm de Ø <input type="checkbox"/> 400 mm de Ø	Nombre et type de tuyaux retournés <input type="checkbox"/> 300 mm de Ø <input type="checkbox"/> 400 mm de Ø
Date de l'emprunt : <b>(limité à 40 j)</b>	Date de retour :
Commentaires : (dégradations, problèmes rencontrés...)	

### L'entrepreneur s'engage à :

- utiliser les kits de franchissement uniquement sur le territoire du PNR.
- solliciter les autorisations nécessaires auprès des services compétents de la Direction Départementale des Territoires (art. L. 432-3 du code de l'environnement)
- valider auprès de la DDT le type d'équipement utilisé (art. L. 432-5 du code de l'environnement)
- ramener les kits de franchissements au lieu de stockage où ils ont été empruntés et dans le temps d'emprunt imparti
- signaler au PNR toutes pertes ou dégâts occasionnés sur le matériel mis à disposition

### Avertissements :

Le non respect des engagements cités ci-dessus pourra entraîner une suspension voire une interdiction d'emprunt des kits de franchissement. En cas de perte ou de dégradations, le PNR pourra exiger le remboursement du matériel; à savoir : coût d'un tuyau de 300 mm de diamètre 65€ et 110€ pour un tuyau de 400 mm de diamètre.

L'entrepreneur de travaux forestiers reconnaît avoir pris connaissances des conditions générales d'emprunt et s'engage à les respecter.

Fait le, \_\_\_\_\_ à Meymac. Signature : \_\_\_\_\_